



MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne
53230 MERAL
Téléphone : 02.43.98.83.07
accueil@mairie-meral.fr

ARRÊTE n° 2026-15 du 5 mars 2026

Objet :

**Règlementation de la circulation et du stationnement
pendant les travaux d'éclairage public
du 9 au 20 mars 2026**

Le Maire de Méral,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8 et 411-21-1 et R 411-25,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2112-2, L2213-1, L 2213-4, L 2213-6 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise SORELUM, Zone du Millenium, 19 rue Louis Renault, Saint-Berthevin (Mayenne) en date du 4 mars 2026,

Considérant que la sécurité publique, pendant les travaux d'éclairage public sur la commune nécessite une réglementation de la circulation et du stationnement du 9 au 20 mars 2026.

ARRÊTE :

Article 1 : Du 9 au 20 mars 2026, pendant les travaux d'éclairage public, la circulation se fera par alternat au moyen de panneaux réglementaires et le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 2 : La signalisation temporaire liée à la réglementation de la circulation et du stationnement sera mise en place par la société SORELUM.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de M. le Maire.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront notifiées par M. le Maire à :
- M. le Chargé d'Affaires de l'entreprise SORELUM
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de Craon,
- M. le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours à Saint-Berthevin
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méral, le 5 mars 2026

Le Maire,
Richard CHAMARET

